

DESTINATAIRE

Monsieur ZELTSER Charles
8 rue Grillon
33210 PREIGNAC

DP0333372500062

Déposée le 29/09/2025

Par :	Monsieur ZELTSER Charles
Demeurant à :	8 rue Grillon 33210 Preignac
Pour :	Travaux de réfection de couverture de toit à l'identique de l'origine: - Tuiles Marseille - couleur et taille identique
Surface de plancher créée :	0 m ²
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	8 Rue Grillon 33210 PREIGNAC
Cadastré :	0E-0766
Superficie :	624 m ²

DECISION DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Au nom de la commune par le Maire

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulonne et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/05/2017,

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,

Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,

DECIDE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des prescriptions particulières mentionnées ci-dessous.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT

Le récépissé de dépôt remis et affiché en mairie le 29/09/2025.

Fait à **PREIGNAC**,

Le **30/09/2025**

Le Maire,



Thomas FILLIATRE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.